

Euronext ou CME, deux contrats possibles pour le blé tendre

© 22/12/2016 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Depuis septembre 2016, il n'y a pas que le contrat Euronext pour vendre à terme son blé tendre. Le contrat américain de CME Group offre une deuxième possibilité pour les producteurs, avec des caractéristiques légèrement différentes de celles d'Euronext, mais tout aussi adaptées aux blés du nord de la France.



Le contrat à terme CME pour le blé tendre s'appuie sur 16 silos de livraison. (©Terre-net Média)

En septembre dernier, le **Chicago Mercantile Exchange** (CME) a lancé un **contrat à terme blé tendre** à livraison physique dans l'Union Européenne, avec une première échéance décembre 2016. Ce contrat vient concurrencer le contrat historique de la place européenne **Euronext** déjà en place. Argument avancé par CME Groupe : son contrat est censé être plus représentatif de la qualité moyenne des blés du nord de la France. Les caractéristiques du contrat sont légèrement différentes de celles du contrat Euronext : 74 de PS (contre 76 pour Euronext), 10,5 % de protéines contre 11 %, Hagberg à 170 contre 220 et sans mention « blé de meunerie ». Sur le contrat Euronext, les minima sur le taux de protéines et sur le temps de chute de Hagberg n'entreront en vigueur qu'à partir de l'échéance septembre 2017.

Autre différence : celle des points de livraison. Pour le contrat historique Euronext, les ports de Rouen et de Dunkerque restent les deux références. Le contrat CME s'appuie quant à lui sur plusieurs silos d'organismes stockeurs situés à l'intérieur du territoire. Au total, 16 silos de coopératives et de négoce (Soufflet, Vivescia, Noriap, Semmap, Axereal, Valfrance et Scael) sont approuvés.

En savoir plus >> [Liste des silos approuvés par CME pour son contrat blé tendre UE](#)

« L'année 2016, caractérisée par une faible disponibilité à l'export sur Rouen et un marché intérieur assez difficile à approvisionner en blé de qualité, se traduit par une relative tension sur les prix du marché physique intérieur. C'est la raison qui explique le différentiel de cotation, de l'ordre de 10 à 15 €/t en faveur du contrat CME constaté en octobre/novembre entre les deux places », note CerFrance, dans sa dernière note de veille économique.

A lire aussi >> [CME Group lance des contrats à terme « blé de l'Union européenne »](#)